

Mesdames, Messieurs, membres de la CSI,

Pour répondre à votre courrier me faisant part de votre décision « déforable » concernant le maintien de l'action 45141800001 « **Repérage des troubles psychiques et relationnels précoces du nouveau-né** », je me permets de reprendre point par point vos arguments.

1) Certaines orientations prioritaires choisies ne sont pas pertinentes au regard de l'action :

La seule orientation un peu limitée, au regard de l'action, me paraît concerner les auxiliaires de puériculture. Je m'engage, si tel est le problème, à ne plus proposer cette action à ces dernières.

En ce qui concerne les autres orientations :

- **nationales** : « repérage des troubles psychiques précoces »
- **Pour les sages-femmes** : « Les patients en situation de vulnérabilité : repérage, accompagnement et orientation des femmes, des enfants et des couples (...troubles psychiques ...) »
- **Pour infirmiers puériculteurs** : « L'enfant en danger (repérage, dépistage de la maltraitance ...) »

Celles-ci me paraissent pertinentes au regard :

- Du fait qu'un enfant souffrant de troubles psychiques et/ou relationnels non repérés est potentiellement un enfant en danger (du point de vue de son développement, de son adaptation au monde, de sa santé mentale...).
- Du lien établi entre troubles de la relation, maltraitance (enfant en danger) et développement de l'enfant.
- De l'inscription de mon action dans le cadre de la prévention primaire et de son appropriation par le stagiaire (repérage et prévention du risque).

2) Son contenu se limite à une seule perspective

La perspective de la **théorie de l'attachement** est particulièrement abordée au cours de l'action, au travers de :

- **la séquence 1**, « approche psychopathologique du bébé », dont l'objectif est de rappeler l'**ancrage théorique de l'attachement et de la maternologie** et d'identifier les enjeux du repérage précoce, dans la partie : « **introduction** » (1 heure). Par ailleurs, j'aborde **la psychiatrie fœtale**, toujours dans la séquence 1, « **considérations sur l'anténatal** », en référence aux travaux de Michel Soulé.
- **la séquence 2** « Les types d'attachement » (2 heures) au cours de laquelle **je développe cette théorie**.
- **la séquence 3** « Clinique appliquée » où **je illustre de la clinique**.

L'action se veut donc construite sur deux axes théoriques principaux, **la maternologie et l'attachement**, mais **évoque aussi** au cours de la séquence 1, **les autres théories (interactions précoces, psychanalyse...)**.

Peut-être aurait-il été plus judicieux de préciser le titre de l'action ?

Dans **la possibilité de modifier** celui-ci, je m'engage à le tourner autrement, si vous le souhaitez ; toutefois le professionnel intéressé est averti clairement à lire le descriptif complet de l'action, me semble-t-il.

Sur 14H00 de formation, j'admets qu'il m'a fallu faire des choix de développement théoriques qui ne peuvent être exhaustifs pour dispenser une formation orientée sur la clinique et prise dans un temps aussi limité.

3) *La Bibliographie est très succincte*

Je suis en accord avec vous sur ce point et je m'en excuse suite à une erreur de transfert du fichier. Vous trouverez en pièce jointe le bon fichier.

Remarque : le fichier joint, même erroné, contenait sur les 3 références, **une sur l'attachement**, **une sur la psychiatrie** et ne concernait **pas seulement la maternologie** comme **l'affirme votre courrier**.

4) *Le concepteur et intervenant semble avoir une expérience limitée à la maternologie de la prise en charge des troubles du nouveau-né :*

Outre ma formation aux concepts et à la clinique de la maternologie, je souligne mon cursus de **niveau maîtrise en Psychologie clinique** qui m'a permis de **balayer d'autres théories**, mais aussi **ma formation de psychanalyste** qui suppose une connaissance approfondie du lien mère-enfant (Bowlby était psychanalyste de formation), mon stage de maîtrise en psychologie avec Claudine Girault, psychologue en maternité et néonatalogie avec laquelle j'ai été initié à la **clinique de l'attachement**, le fait que **je travaille en maternité avec les outils de l'attachement** et de la **maternologie** et ma pratique **en libéral** qui ne cesse de convoquer le concours de ces théories.

Mes compétences sur les questions de la prévention de la maltraitance et du lien parent-enfant sont **reconnues** (comme en attestent les remerciements à titre personnel de Fabienne Quiriau, Directrice générale du pôle protection de l'enfance et de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE), pour ma participation au **guide « prévention en faveur de l'enfant et de l'adolescent »** de la réforme de la protection de l'enfance de 2007, **dernière page en pièce jointe**.)

5) *Les grilles d'évaluations auraient pu être jointes au dossier*

Vous les trouverez en pièces jointes, le modèle vierge et les 5 grilles d'évaluations remplies par les stagiaires de la session de septembre 2018. Sur 11 items de la grille, en cumulant les réponses des 5 stagiaires:

16,36% « Bien »,
1,81% « non coché »
81,81% « Très bien ».

Soit quasiment 100% de satisfaction pour les 5 sages-femmes présentes.

Par ailleurs, la maternologie, en tant que service hospitalier et/ou outil de référence a été pris en compte dans la certification par l'HAS de 6 établissements hospitaliers s'y référant officiellement depuis 1990. Je rappelle aussi que d'un point de vue historique, l'unité de maternologie hospitalière de Saint-Cyr-l'École a été la deuxième UHMB public (Unité d'Hospitalisation Mère-Bébé) créée et reconnue en France.

De plus, je suis intervenu comme formateur sur la théorie de la maternologie (dans le cadre des théories sur les troubles de la relation précoce) dans la formation initiale des sages-femmes (écoles de Tours et de Nancy) plusieurs années de suite, ainsi que dans la formation initiale des puéricultrices à l'IFSI d'Orléans. La maternologie n'est donc pas une pratique non conventionnelle, mais une approche conceptuelle et clinique de la relation mère-enfant qui complète les autres théories du lien et peut faire l'objet d'une formation dans le cadre du DPC, à mon sens pour le moins.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces précisions,

Bien cordialement,

Bertrand Schneider